

*Initiatives ministérielles*

détention au total. Il n'y a pas de mots pour décrire ce que ressentent mes électeurs à cet égard.

La députée dit que le Parti libéral a apporté ces modifications pour calmer le Parti réformiste. Je ne crois pas que ce soit le cas. Le Parti libéral préconise depuis longtemps des changements à la Loi sur les jeunes contrevenants. Je ne suis certainement pas d'accord avec ma collègue sur ce point.

Elle dit que, dans un monde civilisé et industrialisé, nous devrions avoir ce qu'on appelle des adolescents. Ce jeune garçon qui a tué trois personnes n'était plus un adolescent. Il était déjà entré dans le monde des adultes. Il a commis un crime, et quand on commet un crime, on doit payer.

J'ai écouté avec grand intérêt ma collègue qui disait que nous n'avons pas besoin de prisons, mais bien de services de réadaptation. Je suis d'accord avec elle pour dire que nous avons besoin de services de réadaptation.

Selon elle, quelle peine devrait-on imposer à un jeune contrevenant qui a commis un crime grave comme un meurtre ou un viol? Devons-nous dire à ce jeune: «Tu n'es qu'un adolescent. Ne t'inquiète pas. Nous ne te punirons pas parce que tu es trop jeune»? Ou devons-nous lui dire: «Tu as commis un crime, maintenant tu dois payer»?

Si un jeune contrevenant tuaît un membre de la famille de la députée, quel genre de peine exactement voudrait-elle qu'on impose à ce jeune contrevenant?

[Français]

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata):** Madame la Présidente, je pense qu'il faut bien comprendre que je n'ai jamais dit que tous les adolescents, même les criminels, étaient des beaux adolescents bien fins et tout. Il ne faut quand même pas charrier là-dessus.

Il m'apparaît extrêmement important de réaliser qu'il y a quand même deux millions ou à peu près deux millions d'adolescents au Canada et que monsieur nous parle d'un cas qui est arrivé dans son comté, il y a trois ans. Un sur deux millions, ce n'est pas beaucoup, quand même, pour vouloir modifier une loi, modifier tout ça pour un seul individu. Dans les statistiques, il y en a environ 46 par année qui commettent des crimes odieux, et ce, depuis les 20 dernières années.

• (1600)

Je pense que si on avait appliqué la loi, l'exemple de mon collègue démontre clairement que le problème n'est pas dans la loi ni dans les sentences, mais qu'il est dans l'application de ces lois. Si, dans son comté, l'administration de la justice avait référé ce cas odieux d'un meurtre crapuleux au tribunal pour adultes, tel que le permet la loi actuellement, la personne se serait vue sentenciée en conséquence, donc, à perpette, madame la Présidente. Non pas à trois ans, mais à perpette.

Donc, il faut comprendre, encore une fois, que par sa question, mon collègue me donne une très belle occasion de démontrer à nouveau que la thèse que j'ai voulu faire valoir dans mon discours est tout à fait celle qui correspond à la question qu'il m'a posée.

[Traduction]

**M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby):** Madame la Présidente, dans son discours, ma collègue a dit que le préambule des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants laisse à désirer. J'aimerais lui demander son opinion. De l'avis de ma collègue du Québec, quel devrait être l'équilibre entre les besoins de la victime et ceux du contrevenant, tel qu'énoncé dans le préambule concernant l'orientation générale de la loi?

Sauf erreur, le mot «victime» n'est pas du tout mentionné dans le préambule. J'aimerais savoir quel devrait être l'équilibre entre les besoins de la victime et ceux du contrevenant, équilibre dont il devrait être fait état dans le préambule de la Loi sur les jeunes contrevenants.

[Français]

**Mme Tremblay:** Madame la Présidente, je pense qu'il faut très bien distinguer les catégories de crimes. Les crimes graves, les crimes odieux, les crimes inacceptables devraient être traités, comme le permet déjà la loi actuelle, au tribunal pour adultes.

Maintenant, pour ce qui est des autres catégories de crimes, on sait que la majorité des crimes commis par les enfants sont des crimes qui touchent les biens des personnes. Je pense que ce qui est le plus important, c'est de faire en sorte qu'on va trouver une façon de permettre à ce jeune adolescent d'assumer la responsabilité de son geste en réparant directement auprès de la victime. Je pense rapidement à l'exemple suivant.

Si un adolescent de 14 ou 15 ans vient me dévaliser chez-moi et qu'on lui demande, pendant une session d'été, de tondre gratuitement ma pelouse, peut-être que ça compenserait pour le vol qu'il a fait chez nous et que ça lui rappellerait régulièrement qu'il n'aurait pas dû faire cela. On pourrait entretenir des meilleures relations avec les gens. Peut-être que je barrerais mes portes quand il viendrait tondre la pelouse, mais, en tout cas, il y a peut-être moyen de trouver des façons plus inventives que de toujours être intolérants et répressifs.

Les adolescents sont des victimes, comme les enfants d'ailleurs. Ils ne sont pas venus au monde comme ça. Il faut s'enlever de la tête qu'ils en sont totalement responsables. Les conditions économiques et sociales dans lesquelles on les fait vivre, les conditions éducatives dans lesquelles ils sont ont un impact considérable sur ce qui se passe dans la vie d'un adolescent entre 14 et 18 ans. Au moment où il veut s'identifier, il n'y a personne: son père est parti, sa mère a un nouveau *chum* ou c'est l'inverse; il est transporté de maison chaque semaine; il ne vit pas à la même place; il a des problèmes à son école. On a installé de grandes écoles dans lesquelles il n'y a plus aucun sentiment d'appartenance. Il y a toutes sortes de choses qui font que, pour le jeune, c'est très difficile. Alors, il va tester constamment ce qui se passe dans la société, à savoir ce qu'on va lui permettre et ce qu'on va lui défendre.

À mon avis, plus on sera inventif au niveau de la tolérance et du fait que l'adolescent va pouvoir réparer lui-même les torts qu'il a commis, plus on permettra à ce jeune de se réhabiliter.

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm):** Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée de Rimouski—Té-